



## succession - notaire - avocat

Par **patricia33**, le **04/05/2011** à **14:37**

Bonjour,

Notre père est décédé le 19 septembre 2010, nous avons ouvert un dossier succession chez notre notaire, notre père âgé de 84 ans s'était remarié il y a 4 ans, sa femme refuse de faire parvenir les documents nécessaires pour la succession, mais bon, il n'y a plus rien, à part des meubles et encore, par contre il avait 30000 euros sur un compte bancaire, où nous étions bénéficiaires, et il semblerait qu'il est changé pour mettre sa femme bénéficiaire. Nous ne pouvons pas savoir s'il a effectué cette opération après clôture et ouverture d'un autre compte et à quel âge?

Elle a tout vendu avant son décès, les quelques biens qu'il avait, mon frère a avancé le paiement pour son enterrement, sa femme a remboursé, mais papa gagnait 3200,00 euros par mois, il n'y a plus rien, que pouvons-nous faire contre sa femme.

merci de nous conseiller  
cordialement

Par **fra**, le **04/05/2011** à **14:54**

Bonjour,

Il convient, déjà, de terminer le règlement de sa succession. Demandez au Notaire de faire le nécessaire pour obtenir les documents, soit par l'intermédiaire de son épouse, soit par d'autres moyens d'investigations (interrogation d'établissements bancaires, fichier DDV, etc..). Si votre belle-mère refuse de transmettre des pièces stratégiques, il est probable qu'elle veuille dissimuler des opérations.

Par **patricia33**, le **04/05/2011** à **14:59**

merci beaucoup, c'est ce que nous pensons  
cordialement

Par **patricia33**, le **04/05/2011** à **15:23**

désolée cela veut dire quoi DDV

Par **fra**, le **04/05/2011** à **15:26**

FDDV veut dire Fichier des Dispositions de dernières volontés interrogé par les Notaires afin de savoir s'il existe un testament ou une donation.